

Résidence « Rose-Marie »
Square Emile Duployé n° 3
1030 Bruxelles
BCE 0833 871 782

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 juin 2022

Présents : M. Kermarrec, M. positano, M. et Mme Vandewynckele, Mme Tapio, M. Drèze, Mme Wespes.
Représentés : Mme Baeyens, Mme Stévaux, M. et Mme Madsen – Kayembe.

Syndic : La Société Gestion Com-For srl représentée par O. Van den Abbeele

La séance est ouverte à 17h30 chez M. Drèze.

1. Validité de l'AGO, désignation du Président & du secrétaire d'Assemblée

L'assemblée générale est valablement constituée : 724 quotités sur 1.000 sont présentes ou représentées et 9 propriétaires sur 15 sont présents ou représentés. Le double quorum est d'office atteint s'agissant d'une seconde séance pour le point spécifique abordé.

M. Pattyn est désigné président de l'assemblée. Le syndic assumera la fonction de secrétaire et rédigera le procès-verbal.

2. Finalisation du dossier des ventes du jardin et du toit & ratification d'un nouvel acte de base pour l'immeuble, établi par le Notaire de Vuyst. Ce point fait suite au défaut de quorum spécifiquement requis lors de l'Assemblée Générale du 13 février 2020. Lorsque la loi exige l'unanimité de tous les copropriétaires et que celle-ci n'est pas atteinte à l'assemblée générale pour cause d'absence d'un ou plusieurs copropriétaires, une nouvelle assemblée générale sera réunie après un délai de trente jours au moins, lors de laquelle la décision en question pourra être prise à l'unanimité de tous les copropriétaires présents ou représentés.

Après débat, l'Assemblée valide à l'unanimité le projet envoyé préalablement.

POUR : 724 quotités (100%)

CONTRE : 0 quotités Personnes ayant voté « NON » : NA

La séance est levée vers 18h10.

Signatures : voir PV original de séance disponible sur demande.